

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 19 mars 2013 une note d'information préliminaire définitive relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés des filiales marocaines du groupe TOTAL.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de TOTAL Maroc, OUARGAZ, GAZBER, MAHATTA et SOCIETE MAROCAINE DES COLLES.

L'augmentation de capital de TOTAL réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum de 18 millions d'actions. Le prix de souscription est fixé à 30,70 euros par action.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 26 mars 2012 sous le numéro D.12-0215, le règlement du Plan d'Epargne Groupe, ainsi que les règlements des FCPE « TOTAL Actionnariat International Relais 2013 » et « TOTAL INTL CAPITAL ».

L'intégralité de la note d'information préliminaire définitive visée par le CDVM, le document de référence, ainsi que les règlements et les notices des FCPE précités, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI Finance et des filiales marocaines de TOTAL Maroc.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/004/2013

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières